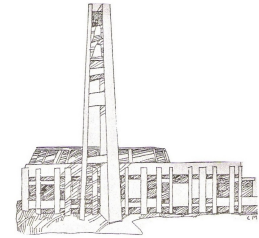




Région luthérienne de Paris

**Paroisse luthérienne  
Saint-Marc de Massy**



<p><b>Presbytère</b> 6, Allée du Japon 91300 Massy Tél : 01 69 20 31 06 Adresse électronique : <a href="mailto:epudf.saintmarc.massy@gmail.com">epudf.saintmarc.massy@gmail.com</a></p>	<p><b>Église Luthérienne Saint-Marc</b> A l'angle Place Antoine de St-Exupéry/ rue des Anglais – Massy (en contrebas de l'opéra) <a href="http://www.saintmarcdemassy.org">www.saintmarcdemassy.org</a></p>
<p><b>Service divin</b> Les dimanches et jours de fêtes à 10h30</p>	<p><b>École du dimanche</b> Le dimanche pendant le service divin</p>
<p> </p>	<p>Chaîne : <i>les questions de la foi</i> YouTube : <b>mots-clés : Saint-Marc Massy</b> <b>Questions de la foi</b></p>

## FEUILLE D'INFORMATIONS PAROISSIALES

FIP n° 1302 – 42<sup>ème</sup> année – du 18 février au 17 mars 2019

### Lectures bibliques :

17 février 2019 : 6<sup>e</sup> dimanche après l'Épiphanie : Jérémie 17, 5-8 ; 1 Corinthiens 15, 12-20 ; Luc 6, 17-26  
24 février 2019 : 7<sup>e</sup> dimanche après l'Épiphanie : Samuel 26, 2-23 ; I Corinthiens 15, 45-49 ; Luc 6, 27-38  
3 mars 2019 : fête de la Transfiguration : Deutéronome 34, 1-12 ; II Corinthiens 4, 3-6 ; Luc 9, 28-36  
6 mars 2019 : mercredi des Cendres : Joël 2, 12-19 ; II Corinthiens 5, 20b à 6, 2 ; Matthieu 6, 1-6, 16-21  
10 mars 2019 : 1<sup>er</sup> dimanche de Carême : Deutéronome 26, 4-10 ; Romains 10, 8b-13 ; Luc 4, 1-13  
17 mars 2019 : 2<sup>e</sup> dimanche de Carême : Genèse 15, 5-18 ; Philippiens 3, 17-4.1 ; Luc 9, 28-36

### Vie de notre paroisse

<b>Mercredi 13 mars</b>	<i>Culte de maison</i> à 14h. <i>Conseil presbytéral</i> à 20h30 à Saint-Marc.
<b>Jeudi 14 mars</b>	<i>Réunion œcuménique de préparation du vendredi de Pâques</i> à 20h30.
<b>Dimanche 17 mars</b>	<i>Catéchisme</i> à l'issue du culte.
	<i>Apéritif</i> chez Karine à l'issue du culte.

### Apéritif chez Karine

Pour fêter sa confirmation, Karine invite les paroissiens à un apéritif chez elle à Massy tout près de l'église à l'issue du culte le 17 mars.

### Dans nos familles

Nous félicitons Nicole pour la naissance de son 6<sup>ème</sup> arrière petit-enfant, Arthur, le premier garçon après 5 filles.

Nous assurons de notre sympathie et de notre prière Rachel qui a perdu son frère fin janvier.

### Extrait de l'agenda du pasteur

- Mercredi 27 février : participation au groupe régional de méditation chrétienne à l'église Saint-Jean.
- Du lundi 4 au vendredi 8 mars : participation à un stage sur le thème de la catéchèse.
- Dimanche 10 mars : culte et conférence dans l'église de la Réconciliation à Suresnes (paroisse sans pasteur).
- Vendredi 15 mars : participation à la réunion des pasteurs libéraux à l'Oratoire du Louvre.

### Absences du pasteur

Notre pasteur sera en congé du 18 au 25 février inclus.

Il sera en stage du 4 au 8 mars sur le thème de la catéchèse.

## **Brève**

Notre pasteur a été nommé par la pasteur Emmanuelle Seyboldt, présidente du Conseil national de l'EPUDF, à la commission « Appli-culte » (chargée de mettre en œuvre une application Internet facilitant l'accès pour les prédicateurs et pasteurs de la liturgie luthérienne alsacienne).

## **Mot de la trésorière**

Pourquoi faire des dons nominatifs à ACEPU Saint-Marc ?

Première raison : en ce début d'année, il est rappelé que vos dons nominatifs en espèces identifiés (dans une enveloppe avec votre nom) ou par chèque vous permettent, comme les années précédentes, de déduire 66% de votre don si vous êtes imposable. Ainsi un don de 100 euros ne vous coûte que 33 euros. De plus, seule la trésorière connaît le montant de vos dons.

Deuxième raison : montrer la vitalité de notre paroisse par le nombre de donateurs identifiés, puisque l'Église Nationale demande des statistiques annuelles à ce sujet.

Il est rappelé que les dons en espèces directement dans les corbeilles ne sont pas destinés à l'Église mais à l'association d'entraide AESMMA.

## **Site WEB**

Actuellement, notre site internet reçoit un lifting pour mieux intégrer en particulier les vidéos des prédications mais aussi des questions de la foi ou de courtes méditations. N'hésitez pas à surfer sur le site pour profiter de ce qu'il propose.

## **À noter déjà**

Dimanche 24 mars : Assemblée Générale de l'association culturelle ACEPU Saint-Marc.

Merci de réserver une heure après le culte du 24 mars pour participer à l'Assemblée Générale de notre association paroissiale ACEPU Saint-Marc. Il est nécessaire d'avoir un maximum de participants puisque chacun n'a droit qu'à un pouvoir. En plus du rapport moral et d'activité, nous parlerons des finances 2018, de la prévision du budget pour 2019. Enfin nous aborderons la question du devenir des biens immobiliers utilisés par notre paroisse. Seuls les membres de l'association participent aux votes mais vous êtes tous bienvenus pour assister à cette AG.

Si vous souhaitez adhérer, rien de plus facile : demandez le formulaire à un conseiller ou téléchargez-le dans la rubrique « Devenir paroissien ! » en page d'accueil de notre site : [www.saintmarcdemassy.org](http://www.saintmarcdemassy.org), en page d'accueil, et remplissez-le.

Dimanche 7 avril : Repas CASP.

Comme l'an dernier, notre association d'entraide AESMMA prépare un repas pour 30 personnes en difficulté suivies par le Centre d'Action Social Protestant (CASP).

Nous avons besoin d'aide pour préparer et servir ce repas. Des feuilles seront à votre disposition sur la table pour indiquer ce que vous pouvez apporter et/ou si vous pouvez aider pour ce repas unique de l'année. «Ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le ferez» (Mat. 25, 40).

## **À méditer**

*On a parfois considéré que le christianisme encourageait le mépris de soi au profit des autres. Quelle erreur ! Méditons les propos du théologien Antoine le Grand (251-356) qui nous invite à prendre soin de nous.*

*« Qui se connaît soi-même connaît les autres créatures. Qui sait s'aimer soi-même aime aussi les autres »*

**Adressez vos versements (offrande dominicale nominative ou non) à l'ordre d'ACEPU St Marc pour les chèques.**

Pour vos offrandes en espèces à la paroisse (ACEPU), anonymes ou non, des enveloppes sont à votre disposition dans les recueils de chants. Si vous êtes imposable, 66% de vos dons nominatifs sont déductibles des impôts.

**Le trésorier recommande les virements mensuels** : il suffit de signer à son agence bancaire un ordre de virement permanent ou de faire un virement ponctuel via internet. Demandez un RIB à la trésorière (Martine Aggerbeck).

**Le produit des collectes en espèces déposées directement dans la corbeille au cours du culte est affecté à la diaconie, gérée par l'Association d'Entraide Saint-Marc de Massy-Antony AESMMA.**